

État du financement des droits fonciers et de la conservation des forêts

FINANCEMENT DES BAILLEURS EN FAVEUR
DES PEUPLES AUTOCHTONES, DES
COMMUNAUTÉS LOCALES ET DES PEUPLES
AFRO-DESCENDANTS DANS LES PAYS
FORESTIERS TROPICAUX
(2011–2023)

MAI 2024



Rainforest Foundation
Norway

Remerciements

Les recherches pour cet article ont été menées par Michael Owen, avec le soutien de Sam Allnutt et Jeffrey Hatcher (Indufor North America)

Nos remerciements vont à l'endroit des personnes suivantes qui ont fourni des informations et des contributions précieuses : Dr. Solange Bandiaky-Badji (RRI) ; Tim Derr (RRI) ; Deborah Sanchez (RRI) ; Shuda Jarboe (RRI) ; Chloe Ginsburg (RRI) ; Jonathan Tigabu (RRI) ; Karena Mahung (Indufor) ; et Kevin Currey (Fondation Ford)

Chef de Projet chez RFN : Torbjørn Gjefsen

Chef de Projet chez RRI : Bryson Ogden

Document édité par : Madiha Waris

Conception : Ashley Young pour *Publications Professionals*

Sommaire

Remerciements	2
Introduction.....	3
Tendances des financements au niveau mondial	6
Tendances des financements au niveau régional	12
Tendances des financements par thème	15
Conclusion et recommandations.....	19
Notes de fin	22

Photo de couverture : Un cultivateur de café de la communauté de Tebat Pulau à Sumatra, en Indonésie. Situés au milieu de deux aires protégées et longtemps interdits de culture, les Tebat Pulau ont récemment obtenu du Gouvernement l'autorisation de cultiver du café, du poivre, des avocats et de l'eau de palme, ce qui favorise à la fois leurs moyens de subsistance et la forêt qui les entoure. Photo : Jacob Maentz pour RRI.

Introduction

Les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afro-descendants (PA, CL et PAD) sont consubstantiels à la santé et à la résilience des écosystèmes clés et des réservoirs de carbone. Pourtant, les efforts visant à les renforcer ne reçoivent qu'une fraction du financement total des donateurs pour les solutions en matière de climat et de conservation.¹ Au cours des dernières années, cette prise de conscience par la communauté internationale des donateurs a conduit à une augmentation des engagements et des promesses de financement en faveur des droits fonciers des PA, des CL et des PAD et de la conservation des forêts, tandis que les organisations représentant ou soutenant ces groupes ont également redoublé d'innovation pour développer de nouveaux mécanismes de financement dirigés par les détenteurs de droits.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds et combler les insuffisances critiques dans le paysage financier. Afin d'améliorer la coordination et la transparence, la Fondation Rainforest de la Norvège (RFN) et l'Initiative des droits et ressources (RRI) ont élaboré le [Path to Scale Funding Dashboard](#), (*Tableau de bord du financement du Path to Scale*), un outil de suivi innovant qui permet d'accéder à toutes les données de financement publiquement disponibles sur les droits fonciers des PA, des CL et des PAD et les projets de conservation forestière depuis 2011.

Le but de ce Tableau de bord est de permettre aux donateurs, aux détenteurs de droits et à leurs alliés d'exploiter les données historiques sur le financement octroyés par les bailleurs pour appuyer une analyse plus contextualisée requise pour intensifier les droits fonciers des PA, des CL et des PAD et renforcer le financement de la conservation forestière, et pour s'assurer que davantage de ressources atteignent directement les organisations de détenteurs de droits sur le terrain.

Jusqu'ici, les données publiques disponibles sur les flux de financement étaient complexes, fragmentées et inaccessibles.² Le Tableau de bord met les données à disposition via une plateforme conviviale accessible en ligne, permettant aux donateurs et autres parties prenantes d'analyser, de filtrer et d'exporter des données historiques, de comprendre les flux de financement actuels et d'identifier les principales possibilités d'accroître le financement des PA, des CL et des PAD.

Le présent document fait découvrir le Tableau de bord du financement du *Path to Scale* qui est exploité pour analyser les principales tendances du financement de 2011 à 2023, en mettant l'accent sur les développements depuis 2020. Nous couvrons la période qui a suivi la Déclaration commune des donateurs de la CoP26 pour la tenure forestière des PA et CL³ (également appelée Engagement en faveur des droits de tenure forestière des PA et CL) faite par le Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (FTFG) et nous faisons progresser les données et l'analyse initiées dans le rapport *Falling Short*⁴ (RFN 2021) et développées dans *Donnée un sens aux financements*⁵ (RRI et RFN 2022).

TABLEAU 1 | Utilisations prévues du Tableau de bord du financement du *Path to Scale*

Les donateurs	• Identifier les insuffisances et les opportunités dans le paysage du financement des PA, CL et PAD ; • Découvrir comment les pairs remplissent leurs promesses, leurs engagements en termes de localisation et accélèrent les voies de financement direct ; et • Trouver des collaborateurs potentiels qui octroient des financements pour des projets, thèmes et/ou zones géographiques similaires.
Les détenteurs de droits et leurs alliés	• S'assurer de la redevabilité des donateurs quant au suivi de leurs engagements publics ; • Éclairer la formulation des stratégies et des projets ; et • Trouver des partenariats stratégiques potentiels au niveau local et/ou mondial.

Méthodologie

Le Tableau de bord du financement du *Path to Scale* s'appuie sur les outils [Falling Short](#), [Donnée un sens aux financements](#) et [Forging Resilient Pathways](#), qui ont tous tenté de quantifier et de décrire les tendances du financement des bailleurs de fonds internationaux pour soutenir les droits fonciers des PA, des CL et des PAD, ainsi que la conservation des forêts. Les données sont collectées à partir de sources accessibles au public, notamment les micro-données déclarées par les donateurs, les bases de données sur les subventions et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Nous fournissons des commentaires supplémentaires pour les cas de lacunes dans les données et pour les domaines où la compréhension peut être améliorée. La méthodologie complète, la table de codes et les sources d'information sont disponibles en ligne [ici](#).

Notre analyse utilise un processus détaillé en plusieurs étapes pour examiner avec précision l'ensemble des données, qui comprend plus d'un million d'activités déclarées par les donateurs. L'unité d'analyse est une "activité", conformément à la définition de l'IITA. Les organisations déclarantes définissent elles-mêmes leurs activités, chacune pouvant englober plusieurs projets ou chantiers.

Dans un premier temps, nous analysons les descriptions d'activités, les titres et les documents associés pour y trouver des mots-clés pertinents. Les activités contenant des mots-clés thématiques et écosystémiques approuvés sont ensuite analysées par une série de grands modèles de langage (LLM), qui déterminent la signification sémantique des mots-clés dans leur contexte. Après cet examen automatisé, notre équipe inspecte manuellement un sous-ensemble d'activités (plus de 15,000 activités candidates), toutes les activités approuvées par les LLM et un échantillon répondant à des critères de pertinence spécifiques (c'est-à-dire les activités de donateurs connus ou celles contenant des mots-clés significatifs). Pour les projets dont les décaissements dépassent 5 millions de dollars, nous examinons les documents budgétaires disponibles, en suivant l'approche utilisée dans *Falling Short*. Les informations, y compris les notes au niveau du projet, les conclusions de l'examen LLM et les résumés générés sont disponibles au niveau de l'activité dans l'outil de suivi.

Périmètre

Le jeu de données utilisé dans cette analyse et repris dans le Tableau de bord du financement du *Path to Scale* est spécifique au financement des donateurs internationaux pour la tenure, les droits, la conservation, le climat et le développement des PA, CL et PAD dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI). Bien que notre recherche se focalise toujours sur les zones de forêts tropicales, les activités sur des sujets allant du renforcement institutionnel des organisations de peuples autochtones (OPA) à la cartographie des droits fonciers en dehors des forêts tropicales sont incluses dans le jeu de données. Alors que nous avons toujours utilisé le terme "tenure et gestion forestière des PA et des CL" pour décrire le champ de recherche, nous utilisons désormais "droits fonciers des PA, CL et PAD et conservation des forêts" dans le présent document, au regard du rôle vital des peuples afro-descendants en Amérique latine et dans les Caraïbes.⁶ Le jeu des données a été élargi pour englober les activités de financement des PAD et, à l'avenir, nous continuerons à étendre les données aux paysages non forestiers tels que les zones arides, les parcours et les prairies, car ils sont essentiels à la conservation de la biodiversité et sont également gérés par des détenteurs de droits collectifs.

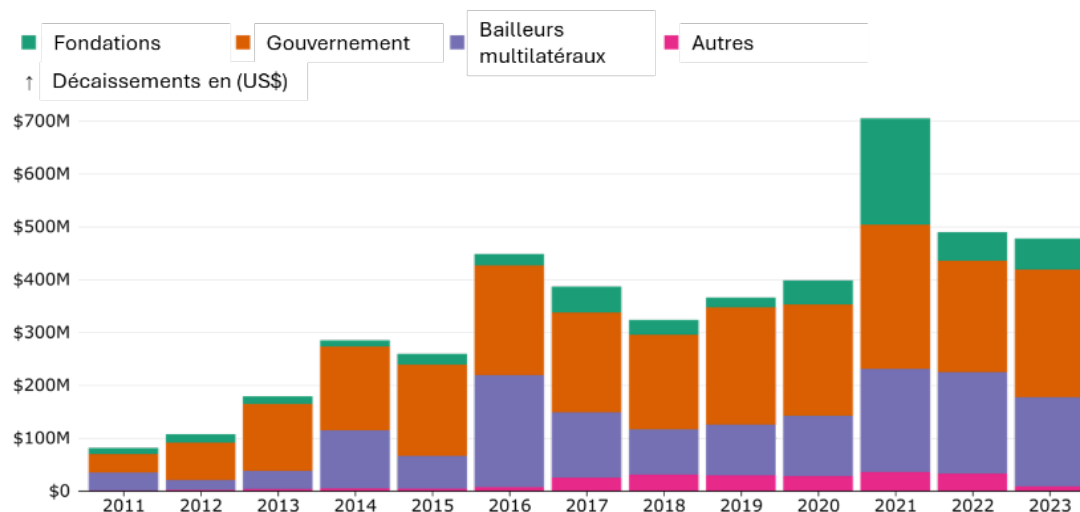
Tendances des financements au niveau mondial

Une avancée prometteuse sous l'impulsion du FTFG

Le financement en faveur des droits fonciers des PA, des CL et des PAD et de la conservation des forêts s'est intensifié au cours des dernières années. Les décaissements annuels au niveau mondial s'élèvent en moyenne à 517 millions de dollars par an depuis 2020, soit une augmentation de 36 pour cent par rapport à la moyenne des quatre années précédentes (Figure 1).⁷ Cette tendance à la hausse se vérifie dans toutes les zones géographiques et pour tous les types de donateurs, ce qui témoigne ainsi de l'engagement solide et croissant des bailleurs de fonds à soutenir les droits de PA, des CL et des PAD et les efforts visant à sauvegarder les forêts de la planète.

Soixante-douze pour cent de cette augmentation depuis 2020 est à mettre à l'actif du FTFG,⁸ le groupe de 25 donateurs qui, en 2021, a publié la Déclaration commune des donateurs pour la tenure forestière des PA et CL lors de la CoP26 et s'est engagé à apporter un soutien combiné de 1,7 milliard de dollars entre 2021 et 2025. Les fondations et les donateurs bilatéraux ont considérablement augmenté leurs décaissements en 2021, la première année de l'Engagement. En 2021, les principaux contributeurs philanthropiques tels que le Bezos Earth Fund et la Fondation Ford ont déboursé individuellement plus que le total des donateurs privés de l'année précédente.

FIGURE 1 | Décaissements annuels au niveau mondial en faveur des droits fonciers des PA, CL et PAD et de la protection des forêts (2011-2023)



NB : Certains donateurs publient les décaissements rétroactivement avec des décalages de déclaration, les estimations pour 2023 sont préliminaires.

Il est important de noter que la tendance positive s'étend également aux donateurs hors-FTFG. Comme le montre la Figure 1, les bailleurs de fonds multilatéraux (qui ne faisaient pas partie de l'Engagement) ont également augmenté leur financement depuis 2021.⁹ Ce changement dénote probablement d'une plus grande reconnaissance, au sein de la communauté des bailleurs de fonds, du rôle crucial des détenteurs de droits collectifs dans la conservation des forêts et d'autres écosystèmes vitaux.

Les bailleurs de fonds qui fournissent les montants les plus importants restent les mêmes que ceux dans le rapport *Falling Short* de 2021, à l'exception notable du Bezos Earth Fund, qui a été créé en 2020 et a effectué d'importants décaissements en 2021. Le Fonds vert pour le climat a également augmenté son financement de manière significative, principalement grâce à d'importants paiements basés sur les résultats de REDD+ qui comprennent des parts de financement conséquentes pour les droits fonciers des PA, CL et PAD et la protection des forêts.

Les sources bilatérales et multilatérales continuent de fournir la plus grande part des financements, avec des parts respectives de 45 pour cent et 32 pour cent entre 2020 et 2023. Toutefois, les contributions des fondations privées suivent la même tendance à la hausse. Entre 2020 et 2023, les fondations ont fourni 17 pour cent du montant total, soit une augmentation substantielle par rapport à leur part de 7,5 pour cent entre 2016 et 2019.¹⁰

Il n'y a eu aucun élément pouvant attester l'existence d'un changement systématique des modalités de financement ou d'un financement plus direct des donateurs aux organisations de PA, CL et PAD.¹¹ Au cours des 13 dernières années, les 140 premiers projets (qui ne représentent que 3 pour cent de l'ensemble des projets) ont reçu plus de la moitié des fonds versés. Cette tendance n'a pas changé depuis l'Engagement de 2021. La part du financement réservée à la protection des forêts par les PA, CL et PAD constitue toujours de très grands projets qui absorbent la majeure partie du financement total. Ces grands projets déboursent des dizaines ou des centaines de millions de dollars, s'étendent souvent sur plusieurs années et dans plusieurs pays, et ont tendance à se concentrer sur l'attribution de titres à grande échelle ou le développement territorial et/ou la conservation et le développement des sites. Ces programmes sont généralement mis en œuvre par des sociétés de conseil, des gouvernements, des institutions multilatérales ou des organisations internationales de conservation.

Les ONG nationales et locales, y compris les organisations de PA, de CL et de PAD, sont beaucoup plus susceptibles de recevoir un financement direct par le biais de programmes de petites subventions adaptés qui fournissent un financement pour des milliers de projets à petite échelle, généralement de 30 à 50,000 dollars (par exemple, le programme de petites subventions du FEM) ou indirectement par le biais de subventions d'ONG internationales et d'organisations de protection de la nature. Comme le montre le rapport *Donnée un sens aux financements*, les subventions accordées à des ONG nationales ont plus de chances de soutenir les organisations autochtones et communautaires locales.¹² Bien que les donateurs aient continué à annoncer des changements

structurels à plus long terme dans la localisation de leur financement, les données communiquées n'en témoignent guère.¹³

Les tendances récentes en matière de financement montrent que les donateurs continuent de s'appuyer sur plusieurs des mêmes canaux pour déboursier des fonds afin d'aider les PA, les CL et les PAD à garantir leurs droits et à préserver les écosystèmes clés.¹⁴ A titre d'exemple :

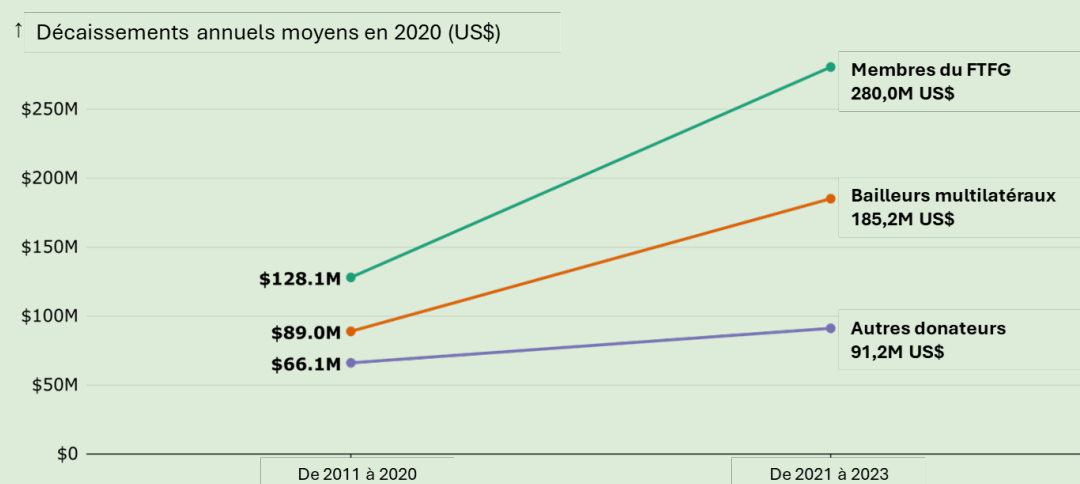
- La Norvège continue de se distinguer du fait de la part conséquente des financements accordés directement aux ONG, la Fondation Rainforest étant l'une des principales organisations de mise en œuvre (octroi de subventions aux organisations de PA, CL et PAD). La Norvège verse également de nombreuses subventions directement à des organisations autochtones et à des ONG nationales dans les pays forestiers tropicaux. En outre, la Norvège a joué un rôle de premier plan au niveau mondial en fournissant un financement REDD+ basé sur les résultats, qui à son tour a fourni un financement important pour les droits fonciers des PA, CL et PAD et la protection des forêts, historiquement par l'intermédiaire de *l'Amazon Fund*¹⁵ ;
- L'USAID continue de faire appel à des sociétés de conseil pour mettre en œuvre des projets de tenure et de conservation participative à grande échelle (par exemple, ARD Inc. qui met en œuvre des activités d'une valeur de plus de 10 millions de dollars en Colombie, en Indonésie, au Pérou, au Cambodge et au Libéria), bien que l'agence cherche à promouvoir des initiatives de financement plus directes dans le cadre de son programme de localisation¹⁶ ;
- Les mécanismes de financement multilatéraux (par exemple, l'initiative de conservation inclusive du Fonds pour l'environnement mondial, le mécanisme de subvention dédié du Fonds d'investissement pour le climat) continuent d'être mis en œuvre conjointement par les organisations internationales de conservation, de même que les grands projets de conservation des forêts soutenus par tous les types de donateurs ;
- La Banque mondiale et l'Allemagne sont les principaux bailleurs de fonds des institutions gouvernementales dans les pays forestiers tropicaux ; et
- Il existe peu d'exemples d'organisations de détenteurs de droits recevant des subventions de plus d'un million de dollars de la part de donateurs. Entre autres exceptions, on peut citer les accords où les organisations de détenteurs de droits se sont associées à une organisation alliée de mise en œuvre (par exemple, les subventions du Bezos Earth Fund à RRI en partenariat avec l'Alliance mondiale des communautés territoriales (GATC) et la Campagne pour la nature dans le bassin du Congo et les Andes tropicales).¹⁷

Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (FTFG)

Il est clair que l'année 2021 a marqué un changement radical dans le financement des donateurs qui sont parties prenantes au FTFG. Nos données montrent une augmentation significative du financement en 2021, en accord avec le premier rapport annuel du FTFG.¹⁸ Étant donné que certains donateurs privés déclarent des décaissements uniques pour des subventions qui pourraient être pluriannuelles (par exemple, le Bezos Earth Fund), il est plus utile d'examiner les progrès sur plusieurs années. De 2011 à 2020, nous estimons que les donateurs du FTFG ont déboursé en moyenne 128 millions de dollars par an. De 2021 à 2023, ce montant a atteint en moyenne 281 millions de dollars par an, soit une augmentation de 120 pour cent (ajustée à l'inflation).

Toutefois, les totaux annuels estimés pour 2021 et 2022 sont inférieurs aux totaux déclarés par le FTFG (303 et 511 millions de dollars, respectivement).¹⁹ Cela est probablement dû à des différences méthodologiques, décrites ci-dessous dans le Tableau 2.

FIGURE 2 | Évolution des décaissements annuels en moyenne des bailleurs du FTFG, des bailleurs multilatéraux et autres donateurs



NB : Toutes les données sont converties et ajustées en fonction de l'inflation à la même période que *Falling Short* (publié en décembre 2020) à des fins de comparaison.

Les différences méthodologiques et le manque de transparence limitent la comparaison entre les données rapportées par le FTFG et les données accessibles au public. Bien que d'importantes considérations relatives à la protection de la vie privée (par exemple, ne pas rendre publiques des données qui pourraient présenter des risques pour les défenseurs de l'environnement et de la terre) justifient la rétention de certaines données, de nombreux donateurs privés ne rendent pas publiques les données désagrégées.

Une plus grande clarté entre les engagements et les décaissements est également nécessaire dans les rapports publics, y compris ceux du FTFG, afin de donner une représentation plus précise du montant des fonds réellement affectés aux régimes fonciers des PA, des CL et des PAD et à la protection des forêts. Les

fonds qui parviennent aux PA, CL et PAD sur le terrain sont en retard par rapport aux décaissements des donateurs, car il faut du temps pour qu'ils soient transférés des intermédiaires aux ONG nationales et locales et aux organisations de détenteurs de droits, ou pour que ces organisations mettent en œuvre des projets qui font progresser les droits de propriété foncière. Les communautés elles-mêmes indiquent ne pas constater de changement significatif dans le montant des fonds que leurs organisations reçoivent.²⁰ Cela montre que le fait de déclarer des engagements de financement importants en tant que "dépenses" peut exacerber l'impression des détenteurs de droits selon laquelle le financement est acheminé ailleurs, alors qu'en réalité il n'a tout simplement pas encore été déboursé par les donateurs.

TABEAU 2 | Différences méthodologiques dans le suivi des flux de financement

SUJET	METHODOLOGIE DU FTFG	NOTRE METHODOLOGIE
Transparence	De nombreux bailleurs de fonds privés ne communiquent pas de données désagrégées et transparentes. De nombreux donateurs communiquent des données publiques limitées, y compris une description courte ou inexistante des activités, des organisations de mise en œuvre ou des zones géographiques de mise en œuvre.	Nous n'incluons pas les totaux déclarés par région ou par portefeuille de donateurs, car ces données n'offrent pas suffisamment de transparence sur les activités mises en œuvre. Les données relatives aux donateurs sont extraites de sources accessibles au public.
Décaissements et engagements	Le rapport annuel du FTFG de 2022 indique que les dépenses déclarées "comprennent les décaissements et, dans certains cas, les allocations et les engagements formels."	Nous n'incluons que les versements déclarés par les donateurs. Nous supposons que les donateurs privés déclarent les décaissements dans leurs bases de données de subventions. ²¹
Ajustements pour tenir compte de la part des projets concernant les droits fonciers des PA, CL et PAD et la protection des forêts	Le FTFG procède à des ajustements pour tenir compte de la "part correspondante" des activités, mais sa méthodologie n'est pas rendue publique.	Pour les activités dont les budgets sont disponibles, nous examinons et ajustons les décaissements totaux le cas échéant. La part moyenne correspondante est appliquée aux projets dont le budget n'est pas documenté. Des notes d'examen détaillées et les sources sont disponibles pour chaque projet.

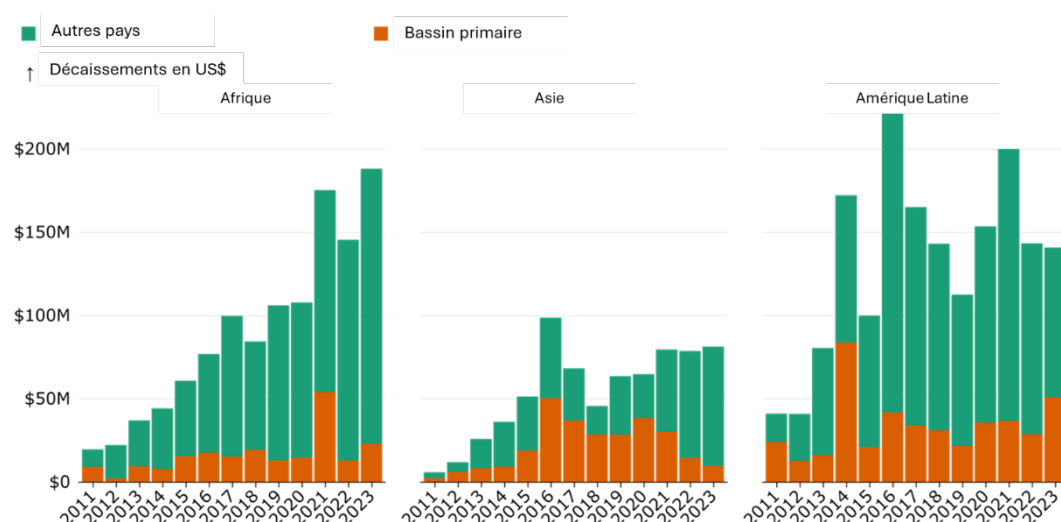
Production de rapports aux organismes multilatéraux et autres institutions	Il y a peu d'informations sur comment, ou si les donateurs FTFG déclarent leurs décaissements ou leurs engagements auprès des mécanismes multilatéraux. Par exemple, le Royaume-Uni a déclaré des financements au FEM, au CAFI, au GCF et au CIF dans le cadre de l'Engagement plus large du <i>Global Forest Finance</i> , mais on ne sait pas si ces parts "imputées" sont incluses dans les totaux déclarés par le FTFG. ²²	Puisque les données désagrégées ne sont pas communiquées de manière cohérente et transparente, nous ne suivons pas les contributions des gouvernements donateurs aux mécanismes multilatéraux. Plutôt, nous traitons les activités lorsqu'elles sont signalées par les institutions multilatérales. ²³ Cela permet également d'éviter un double comptage lors de l'examen du financement des mécanismes multilatéraux.
Délai de présentation des rapports	Certains donateurs qui déclarent publiquement leurs activités en bloc ou en différé par rapport à la date de décaissement peuvent utiliser des données internes sur les décaissements ou les engagements privés pour fournir des estimations annuelles plus précises. ²⁴ Certains donateurs publient également les décaissements rétroactivement avec des décalages de déclaration.	Nous collectons les données sur la base des dates de décaissement déclarées publiquement. Au cours de l'examen des données, nous avons identifié plusieurs donateurs présentant des tendances non linéaires en matière de décaissements, avec des estimations élevées pour 2021 et 2023, mais des totaux faibles pour 2022. Nous n'avons pas ajusté les dates de décaissement pour les activités qui se déroulent dans les mois adjacents à 2022 (c'est-à-dire, décembre 2021 ou janvier 2023).

Tendances des financements au niveau régional

Diversité accrue des financements, toujours insuffisants pour répondre aux besoins

Depuis 2011, les financements octroyés aux PA, CL et PAD ont suivi une tendance à la hausse à travers les régions.²⁵ Comme le montre la Figure 3, même si l'Amérique latine a toujours reçu le plus de fonds pour les droits fonciers des PA, CL et PAD et la protection des forêts, l'Asie et l'Afrique ont connu une nette augmentation des flux de financement. En 2023, l'Afrique semble avoir reçu plus de fonds que l'Amérique latine pour la première fois. La tendance dans toutes les régions reflète les conclusions des donateurs du FTFG, qui ont signalé une augmentation des flux de financement vers l'Afrique et l'Asie en 2021 et 2022.

FIGURE 3 | Décaissements au titre des droits fonciers des PA, CL et PAD et de la protection des forêts par continent (2011-2023)



NB : Depuis 2021, de nombreuses activités importantes concernent plusieurs bassins et ne sont donc pas représentées dans ce graphique. Puisqu'une grande partie de ce financement concerne l'Amérique latine, les décaissements pour l'Amérique latine sont de toute évidence sous-estimés dans ce graphique. Les pays du Bassin primaire sont la République Démocratique du Congo, l'Indonésie et le Brésil, respectivement.

Les bailleurs de fonds ont augmenté le nombre de pays où ils octroient des financements pour les droits fonciers des PA, CL et PAD et la protection des forêts. De 2011 à 2020, les trois principaux pays de chaque bassin forestier tropical (Brésil, Indonésie et RDC) représentaient en moyenne 30 pour cent du total des décaissements. De 2021 à 2023, cette proportion est retombée à 23 pour cent, ce qui témoigne de l'expansion des donateurs dans de nouvelles zones géographiques et d'une répartition plus équilibrée entre les pays. De 2016 à 2019, 38 pays ont reçu en moyenne au moins 1 million de dollars par an de financement ; entre 2021 et 2023, 47 pays ont atteint ce seuil.

Le nombre de donateurs soutenant les droits fonciers des PA, CL et PAD et la protection des forêts a augmenté dans toutes les régions. En 2023, le nombre de donateurs en moyenne dans le jeu de données qui financent les droits fonciers des PA, CL et PAD et la protection des forêts dans les pays forestiers tropicaux était de 10. Rien qu'en Colombie, il y a au moins 43 donateurs actifs, tandis qu'en Indonésie, il y a 31 donateurs actifs et 29 en RDC. Les bailleurs de fonds publics et privés ont identifié qu'ils partagent un agenda commun pour faire avancer les activités visant à sécuriser les droits fonciers des PA, CL et PAD et à soutenir la gestion locale des forêts, et ont souligné la nécessité d'une plus grande coordination entre eux au niveau national afin de profiter des synergies entre les programmes et de rendre leur soutien plus stratégique.²⁶ Les bailleurs de fonds désirant mettre en œuvre des accords de financement direct avec les communautés locales ont également souligné l'importance d'engager les gouvernements des pays qui pourraient historiquement avoir agi en tant qu'intermédiaire pour le financement lié à la reconnaissance des droits fonciers des PA, des CL et des PAD.²⁷

Bien qu'ils soient en hausse et plus diversifiés, les niveaux de financement actuels sont insuffisants pour répondre aux opportunités considérables d'accroître la reconnaissance des droits fonciers collectifs. Selon RRI, la mise en œuvre des cadres juridiques existants dans 18 pays essentiels à la conservation des forêts tropicales et de la biodiversité pourrait accroître de 260 millions d'hectares la superficie légalement détenue par les communautés ou désignée comme telle.²⁸ Par exemple, la RDC, le Cameroun et l'Indonésie représentent à eux seuls près de 36 pour cent des territoires communautaires non reconnus dans le monde, soit environ 250 millions d'hectares, mais n'ont reçu que 9 pour cent du financement total depuis 2020 (181,8 millions de dollars).²⁹ À titre de comparaison, le *Path to Scale* estime qu'au moins 10 milliards de dollars sont nécessaires d'ici à 2030 pour soutenir la reconnaissance de 400 millions d'hectares supplémentaires de forêts tropicales, un niveau minimum de soutien et de reconnaissance des droits pour que les détenteurs de droits collectifs puissent contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs en matière de climat et de biodiversité.³⁰

Le financement des projets communautaires visant à garantir les droits et à préserver les forêts ne couvre toujours qu'une fraction de la demande totale. Bien que beaucoup de nouveaux mécanismes de financement dirigés et/ou gouvernés par les détenteurs de droits aient vu le jour depuis 2020 pour répondre à la demande importante de soutien communautaire direct, l'expérience a montré que les fonds disponibles ne suffisent pas à répondre aux opportunités disponibles pour garantir les droits et conserver les forêts et les paysages ruraux. Les données publiques montrent que les mécanismes existants n'ont pu répondre qu'à 30 pour cent des propositions reçues. Les données récentes du Fonds territorial mésoaméricain, du Fonds Podaali et du Fonds Nusantara (tous dirigés et gouvernés par des détenteurs de droits) démontrent que la demande communautaire et les opportunités locales de garantir les droits éclipsent les financements disponibles. Le Fonds territorial mésoaméricain a aidé 31 organisations à élaborer des notes conceptuelles en 2023, mais n'a pu soutenir que 22 projets pour un montant total de 694,000 dollars, la taille moyenne des projets étant

de 31,000 dollars.³¹ Le Fonds Podaali, qui s'appuie sur un appel ouvert, n'a pu financer que 8 pour cent des 360 propositions reçues. De même, le Fonds Nusantara n'a pu financer que 20 pour cent des 384 propositions reçues lors de son premier cycle de financement. Les mécanismes de financement mondiaux tels que l'Initiative de conservation inclusive (ICI) et le Mécanisme de subvention dédié (DGM) du Programme d'investissement forestier, bien qu'ils sélectionnent des demandes de haute qualité, montrent qu'ils n'ont pu répondre qu'à une fraction de la demande (Tableau 3).

TABLEAU 3 | Financements disponibles pour les projets communautaires

MECHANISME	DEMANDES	ACCEPTÉS	PART FINANCÉE	APPEL OUVERT
<i>NOUVEAUX MECANISMES BASÉES SUR LES DROITS</i>				
Fonds territorial méso-américain	31	22	70%	X
Fonds Podaali	305	32	10.5%	✓
Fonds Nusantara	384	76	19.8%	*
<i>MÉCANISMES ACTIFS RÉCEMMENT</i>				
Initiative de conservation inclusive	>400	10	2.5%	✓
Côte d'Ivoire (DGM)	6,642	55	0.8%	✓
Mexique (DGM)	720	90	12.5%	✓
RDC (DGM)	47	14	29.8%	✓
Indonésie (DGM)	210	49	23.3%	✓
Mozambique (DGM)	287	17	5.9%	✓
Brésil (DGM)	240	64	26.7%	✓

Sources (par ordre d'apparition) : Fonds territorial méso-américain (AMPB). 2023. Appel à propositions FTM : Fiche technique 2023–2024 ; Fonds Podaali. 2023. [*Indigenous Fund of the Brazilian Amazon presented the 32 projects selected by the call 'Amazônia Indígena Resiste' at Acampamento Terra Livre*](#) ; Fonds Nusantara. n.d. Présentation interne : Cycle 1 Rapport de gestion des financements ; Conservation International et UICN. 2021. [*GEF Project Document : Inclusive Conservation Initiative*](#) ; et Conservation International. n.d. [*DGM Program Implementation Reports, 2015–2022*](#).

NB : Les données rapportées ne proviennent pas du tableau de bord. * = Appel ouvert au sein d'un groupe sélectionné d'organisations-mères.

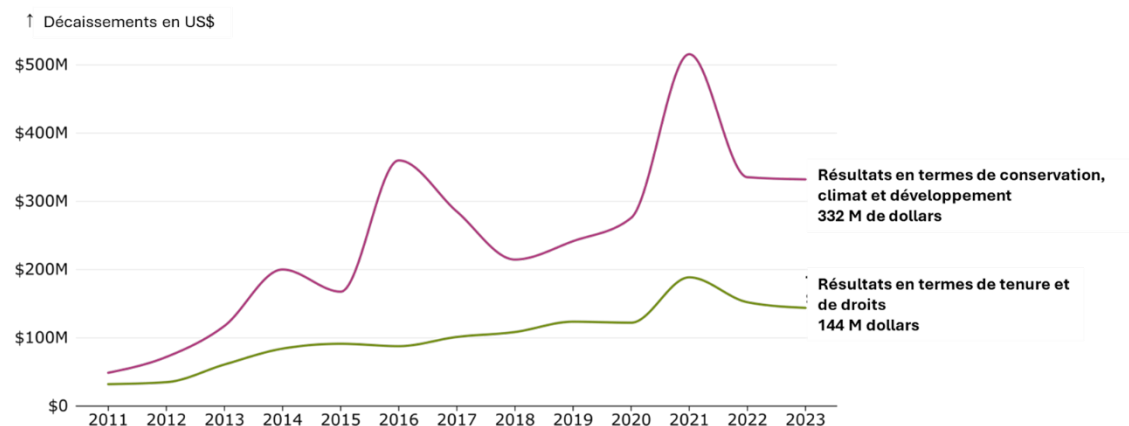
Tendances des financements par thème

Augmentation due à des activités axées sur la conservation, le climat et le développement

La hausse des financements en faveur des droits fonciers des PA, CL et PAD et la conservation des forêts a été grandement rendue possible par l'implication accrue des détenteurs de droits dans les projets axés sur la conservation, le climat et le développement (Figure 4).

L'augmentation substantielle des financements en faveur des PA, CL et PAD axés sur les résultats en matière de climat, de conservation et de développement reflète une plus grande prise de conscience du fait que les détenteurs de droits collectifs sont des alliés essentiels pour conserver les forêts tropicales et atteindre des objectifs cruciaux en matière de climat et de biodiversité. Les activités donnant la priorité aux résultats fondés sur la propriété foncière et les droits créent une base pour les efforts de conservation. Inversement, les activités de conservation qui reconnaissent et soutiennent le rôle des PA, CL et PAD dans la gestion de leurs paysages peuvent renforcer les arguments en faveur des droits fonciers en démontrant les résultats environnementaux positifs de la sécurité foncière. Une meilleure coordination entre les donateurs et les bénéficiaires de subventions est essentielle, en particulier dans les paysages où les deux types de projets sont présents, ce qui représente un moyen d'accroître l'impact avec un financement limité.

FIGURE 4 | Décaissements annuels par catégorie de résultats (2011–2023)



Au titre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, les pays se sont engagés à conserver au moins 30 pour cent des terres du monde à l'horizon 2030, tout en "reconnaissant les territoires des peuples autochtones et traditionnels."³² Pour atteindre cet objectif tout en respectant et en faisant progresser les droits des PA, des CL et des PAD, il faut mettre fortement l'accent sur les droits fonciers dans le financement de la conservation, en particulier dans les pays où de vastes étendues de terres non reconnues sont occupées par des PA, des CL et des PAD, afin de garantir que les efforts de conservation ne violent pas les droits fonciers coutumiers.

Cependant, cette tendance de financement démontre également que les droits des PA, des CL et des PAD ne sont pas encore financés au même degré que les résultats en matière de conservation, d'environnement ou de développement, avec les PA, les CL et les PAD en tant que parties prenantes / bénéficiaires. Il existe un risque que les résultats en matière de droits et de régimes fonciers, lorsqu'ils ne sont pas directement ou immédiatement liés aux résultats en matière de conservation, continuent d'être sous-financés à l'avenir.

La Tableau de bord *Path to Scale* comme outil de compréhension des priorités des bailleurs

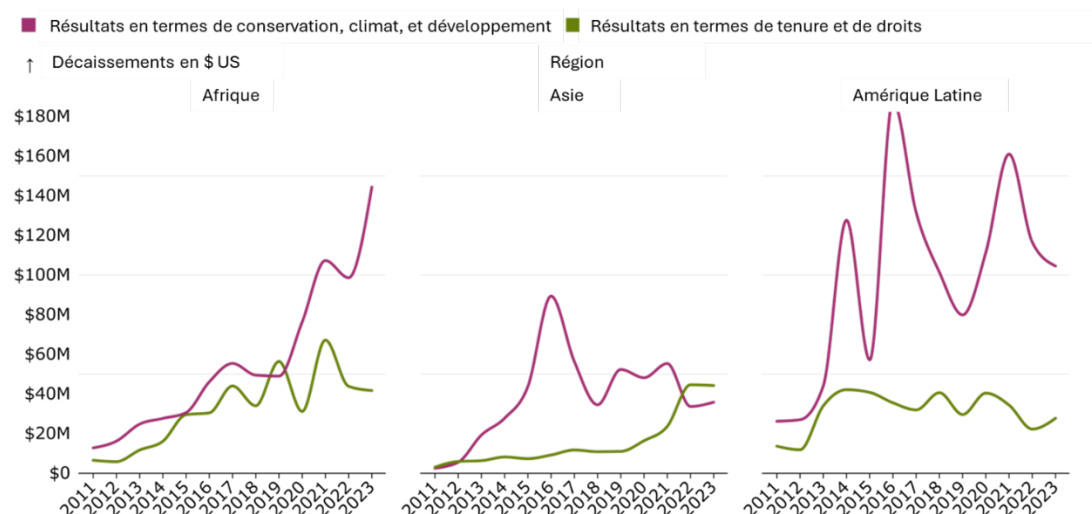
Si l'analyse manuelle et la catégorisation des activités prenaient beaucoup de temps dans le passé, les progrès émergents en matière de traitement automatique des langues ont permis une analyse plus rapide et plus précise des données textuelles.³³ En comprenant non seulement les acteurs et le contexte, mais également les principaux objectifs d'un projet, nous pouvons commencer à modéliser et à étiqueter les activités en fonction des thèmes pertinents. Notre modèle nous permet de dire, par exemple, qu'une activité est davantage axée sur la "conservation de l'environnement et la biodiversité" que sur "l'agriculture durable et le développement rural." En évaluant des textes et des documents provenant de milliers de projets, cette analyse permet d'identifier des tendances dans le langage utilisé par les donateurs et les responsables de la mise en œuvre pour décrire leurs activités.

Nous utilisons deux catégories d'activités principales, qui elles-mêmes renferment sept "groupes" de termes apparentés³⁴ pour regrouper les projets utilisant des termes qui priorisent les résultats en termes de "conservation, de climat et de développement" et ceux qui mettent l'accent sur les résultats en termes de "tenure et de droits." D'une manière générale, les activités donnant la priorité aux résultats en matière de conservation, de climat et de développement n'incluent pas les projets dont l'objectif principal est de garantir les droits fonciers des PA, CL et PAD ou de faire progresser les priorités qu'ils ont eux-mêmes déterminées. Ces activités peuvent inclure une composante liée à la tenure et aux droits, mais uniquement dans le cadre d'un programme plus large de conservation, de climat et de développement. Les activités donnant la priorité aux résultats en matière de tenure et de droits ont été financées spécifiquement dans le but d'améliorer les droits de tenure, le développement territorial ou de renforcer les organisations et les communautés de PA, de CL et de PAD.

Les décaissements pour les résultats en termes de tenure et de droits ont augmenté en Afrique et en Asie, tandis qu'ils ont baissé en Amérique latine. La ventilation par région (Figure 5) fait apparaître deux tendances différentes. En Asie et en Afrique, le financement des résultats en termes de tenure et de droits a augmenté. En Amérique latine, en revanche, le financement des résultats en matière de droits et de tenure est resté stable ou a légèrement diminué depuis 2014 environ. Ces tendances divergentes peuvent s'expliquer de plusieurs manières. D'une part, les réseaux de détenteurs de droits en Asie et en Afrique ont été renforcés au cours de la dernière décennie, ce qui ouvre de nouvelles possibilités de financement. De plus, l'existence de nouvelles opportunités politiques pour la reconnaissance de la tenure joue probablement un rôle. En outre, l'Amérique latine est très en avance sur l'Afrique et l'Asie en ce qui concerne la reconnaissance des droits de propriété collective.³⁵ Cependant, depuis 2015, les détenteurs de droits collectifs en

Amérique latine ont été confrontés à des menaces généralisées en matière de sûreté et de sécurité pour les défenseurs de la terre, et à la menace d'un recul des droits.³⁶ Il existe toujours un besoin urgent de financer les résultats en matière de droits et de tenure en Amérique latine, ce qui rend la trajectoire de cette catégorie de financement préoccupante.

FIGURE 5 | Décaissements annuels par catégorie de résultats et par continent (2011–2023)



NB : Le financement étant relativement limité en Asie, les grands projets peuvent produire un effet de balancier, comme on le voit en 2022. Le projet SPLIT de la Banque mondiale aux Philippines, qui met en œuvre la parcellisation des terres en vue de l'attribution de titres individuels, est à l'origine de cette hausse qui se poursuivra en 2023.

Financement en faveur des groupes marginalisés au sein des PA, CL et PAD

Bien que cette analyse se concentre sur les tendances globales en matière de financement des droits fonciers des PA, CL et PAD et de conservation des forêts, le jeu de données permet un examen plus approfondi des tendances en matière de financement des groupes historiquement marginalisés au sein de ces communautés. Une priorité à court terme est d'étendre cette analyse pour soutenir les efforts de plaidoyer en faveur d'un paysage financier plus équitable.

Les femmes et les filles

Donnée un sens aux financements (2022) a évalué le financement des droits des PA, CL et PAD et de la conservation des forêts de 2011 à 2020 et a constaté que, si 32 pour cent des descriptions de projets comprenaient au moins un mot-clé lié au genre (appelé mot-clé "racine", tel que "femmes"), seulement 18 pour cent contenant des termes se rapportant à l'égalité des sexes, les droits ou la gouvernance des femmes ont pu avoir été explicitement pris en compte.³⁷ Du fait de l'absence de données budgétaires désagrégées, ces proportions servent de limite supérieure et surestiment probablement de manière significative la part des programmes axés sur la justice pour les femmes. Ces données confirment le fait bien établi que les

droits et le leadership des femmes sont gravement sous-financés, malgré le rôle essentiel que jouent les femmes autochtones et des communautés locales dans la conservation des forêts, la production alimentaire, la préservation de la culture et les moyens de subsistance. Les droits fonciers des femmes sont également liés à la sécurité alimentaire et au bien-être économique des ménages, mais les femmes sont souvent exclues de nombreuses structures de gouvernance et des décisions de gestion des forêts, et leurs droits fonciers sont rarement reconnus par les lois nationales.³⁸

Les peuples afro-descendants

Les populations afro-descendantes d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) n'ont historiquement reçu qu'une portion congrue des droits et du financement de la conservation, en dépit du fait que leurs territoires englobent des écosystèmes cruciaux pour la conservation et le changement climatique,³⁹ et des inégalités historiques et structurelles qui entament la reconnaissance de leurs droits humains et collectifs. Depuis 2020, les données de financement montrent que les PAD ont toujours reçu moins de 20 millions de dollars US par an, **soit seulement entre 8 et 13 pour cent du financement en faveur des droits des communautés ALC et de la gestion des forêts**, au cours de cette période. Or, les PAD représentent plus de 134 millions de personnes (21 pour cent de la population ALC totale),⁴⁰ et résident et gère plus de 205 millions d'hectares de terres à travers 16 pays. Dans neuf de ces pays,⁴¹ 100 pour cent des territoires des afro-descendants sont définis comme des points chauds de la biodiversité, et à travers toute cette région, ils sont situés à proximité de 1,271 aires protégées nationales et internationales ou s'y superposent. Pourtant, seuls 9,4 millions d'hectares de terres communautaires des peuples afro-descendants ont été légalement reconnus et titrés au cours des quatre dernières décennies, et seuls le Brésil, la Colombie, la Bolivie, l'Équateur, le Mexique, le Nicaragua et le Honduras ont développé des cadres juridiques qui reconnaissent les droits fonciers collectifs des PAD.⁴²

Conclusion et recommandations

L'analyse déclinée dans le présent document montre que le financement global pour les droits fonciers des PA, CL et PAD et la conservation des forêts a augmenté de 36 pour cent depuis 2020, et 72 pour cent de cette augmentation est à mettre à l'actif de l'Engagement en faveur des droits de tenure forestière des PA et CL. Le financement a également augmenté de la part des donateurs multilatéraux qui ne sont pas parties prenantes à l'Engagement FTFG. Cependant, malgré les engagements des donateurs à accorder la priorité au financement direct des organisations d'ayants droit, les modalités de financement restent largement les mêmes et peu de fonds parviennent directement aux organisations locales.

Nous avons également constaté que le financement en faveur des droits de tenure des PA, CL et PAD et la conservation des forêts a augmenté dans toutes les régions et est dispersé dans un plus grand nombre de pays. De 2016 à 2019, 38 pays ont reçu en moyenne au moins un million de dollars par an de financement, mais ce chiffre est passé à 47 pays entre 2021 et 2023. Pour la première fois, l'Afrique a reçu plus de fonds pour la tenure communautaire et la protection des forêts que l'Amérique latine en 2023. Cependant, même si le soutien va crescendo, les niveaux de financement actuels restent insuffisants compte tenu de l'ampleur des revendications communautaires non reconnues sur les terres et les forêts, des lois et des politiques existantes, et des coûts estimés pour les sécuriser.⁴³ Par exemple, la mise en œuvre des cadres juridiques existants reconnaissant les droits fonciers des communautés dans 18 pays forestiers et riches en biodiversité pourrait augmenter l'étendue des terres communautaires de 260 millions d'hectares. Les mécanismes de financement autochtones et communautaires répondent aux opportunités de soutenir les priorités locales et autodéterminées des PA, des CL et des PAD, mais les demandes et les opportunités de financement dépassent de loin ce qui est disponible. Les données publiques montrent que les mécanismes existants ne peuvent répondre qu'à 30 pour cent au maximum des propositions reçues.

Le nombre de bailleurs de fonds soutenant les droits de tenure des PA, CL et PAD et la conservation des forêts a augmenté dans le monde entier, y compris dans les principaux pays forestiers tropicaux. Les bailleurs de fonds financent principalement des activités dont l'objectif premier est la conservation, le climat et le développement (307 millions de dollars en 2023), par rapport aux activités axées sur les résultats liés à la tenure et aux droits (138 millions de dollars en 2023). Une plus grande coordination est nécessaire entre les donateurs, les gouvernements, les organisations de mise en œuvre et les détenteurs de droits pour s'assurer que les droits des communautés et les efforts de conservation se soutiennent mutuellement, ainsi que pour promouvoir des accords de financement directs et locaux.

Pour aider la communauté des donateurs à combler ces lacunes et à relever ces défis, les actions ci-après sont préconisées :

1. Améliorer la transparence des données sur le financement actuel et historique des droits de tenure des PA, CL et PAD et de la conservation des forêts.

- S'aligner sur un ensemble commun de normes d'établissement de rapports afin d'améliorer la transparence du financement en faveur des PA, CL et PAD, en particulier pour les engagements importants tels que l'Engagement en faveur des droits de tenure forestière des PA et CL. De nombreuses organisations soutiennent cet objectif et s'efforcent à aligner les définitions des donateurs et les structures de rapport (par exemple, la plateforme Shandia du GATC et la feuille de route de Paris pour le suivi des fonds)⁴⁴ ;
- Améliorer la transparence des flux de financement en faveur des PA, CL et PAD (y compris le financement non direct) afin de mesurer le financement atteignant les organisations de détenteurs de droits par des moyens que les populations locales peuvent influencer et contrôler. Ces données permettront de mieux comprendre les voies de financement adaptées et permettront aux donateurs d'identifier, d'évaluer et de tirer des enseignements des efforts fructueux ;
- Utiliser des rapports clairs, transparents et accessibles pour coordonner et soutenir l'allocation stratégique des ressources afin de garantir les droits et de faire progresser la conservation locale des forêts, et pour faire avancer l'action collective sur les objectifs 2030 en matière de climat et de biodiversité.

2. Mobiliser davantage de fonds et faire progresser les mécanismes nécessaires pour acheminer les ressources vers les détenteurs de droits et leurs organisations.

- Mobiliser des ressources pour obtenir un nouvel engagement plus ambitieux en faveur des PA, CL et PAD. Étant donné que l'engagement actuel en faveur des droits de tenure des PA et CL prend fin après 2025, il est temps de commencer à concevoir un nouvel engagement qui réponde de manière adéquate à la fois à l'ampleur du défi et à l'opportunité d'impact ;
- Avec de nouveaux engagements, inclure un soutien spécifique aux écosystèmes au-delà des forêts tropicales, tels que les zones arides, les prairies, les paysages côtiers et d'autres zones revendiquées et gérées par les PA, les CL et les PAD qui sont essentielles pour la séquestration du carbone, la biodiversité et le changement climatique ;
- Intensifier les efforts, en particulier dans les pays où les communautés ont des revendications coutumières ou historiques sur de vastes étendues de terres où leurs droits ne sont pas encore reconnus, et où il existe des cadres juridiques et des régimes fonciers communautaires qui correspondent directement aux revendications des communautés⁴⁵ ;
- Nouer des partenariats avec des fonds dirigés par des détenteurs de droits afin d'accroître le soutien direct aux activités autodéterminées des détenteurs de droits en vue de garantir leurs droits et de préserver les écosystèmes clés ;

- Faire avancer des réformes adaptées aux systèmes de financement des donateurs, en améliorant et en augmentant le soutien aux détenteurs de droits. Le financement devrait être : dirigé par les détenteurs de droits, mutuellement responsable, flexible, à long terme, inclusif en termes de genre, opportun et accessible⁴⁶ ;
- Accroître le financement pour les résultats en termes de droits fonciers en Amérique latine, car les PA, les CL et les PAD sont confrontés à des menaces considérables pour leurs droits et leur sécurité, ce qui compromet également les résultats en matière de conservation ;
- Accroître le soutien aux groupes marginalisés au sein de la catégorie plus large des détenteurs de droits collectifs, en particulier les femmes, les jeunes et les PAD.⁴⁷

3. Améliorer la coordination et la collaboration entre les donateurs, les gouvernements, les organismes de mise en œuvre et les détenteurs de droits, et explorer les possibilités de synergie et de stratégie pour maximiser l'impact d'un financement limité.

- Au niveau mondial, utiliser et soutenir les plateformes de coordination existantes, telles que Shandia, *Path to Scale*, FTFG et le *Forest and Climate Leaders' Partnership*, afin de coordonner les stratégies de financement et l'action collective ;
- Aux niveaux national et régional, donner la priorité à l'engagement avec les parties prenantes nécessaires pour lever les obstacles politiques et financiers spécifiques au contexte, par exemple en réunissant les représentants des gouvernements nationaux/provinciaux, la société civile locale et les dirigeants communautaires pour faire avancer la réforme et la mise en œuvre des politiques, les accords de financement direct et d'autres solutions adaptées au contexte ;
- Aux niveaux national et régional, veiller à ce que les activités donnant la priorité aux résultats en matière de conservation, de climat et de développement et celles donnant la priorité à la reconnaissance et à la protection des droits soient coordonnées de manière à se renforcer mutuellement et à avoir un impact synergique.

Notes de fin

¹ Fondation Rainforest de la Norvège. 2021. *Falling Short : Donor funding for Indigenous Peoples and local communities to secure tenure rights and manage forests in tropical countries (2011–2020)*. Fondation Rainforest de la Norvège, Oslo. Disponible sur : https://d5i6is0eze552.cloudfront.net/documents/Publikasjoner/Andre-rapporter/RFN_Falling_short_2021.pdf?mtime=20210412123104.

² Comme il existe des raisons légitimes pour lesquelles certains donateurs peuvent masquer des données (par exemple, relations et contextes sensibles, représailles contre les bénéficiaires par les gouvernements locaux et nationaux, risques pour les défenseurs de l'environnement et de la terre), nous n'avons donné accès qu'à des données précédemment accessibles au public.

³ CCNUCC. 2021. [COP26 IPLC Forest Tenure Joint Donor Statement](#).

⁴ Fondation Rainforest de la Norvège. 2021.

⁵ Initiative des droits et ressources et Fondation Rainforest de la Norvège. 2022. *Donnée un sens aux financements : Une étude pour éclairer le soutien des donateurs aux droits des communautés autochtones et locales, au climat et à la conservation*. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi: 10.53892/WRFV7289.

⁶ Cela reflète également l'alignement sur d'autres organisations dans ce domaine, notamment GATC et le FTFG.

⁷ Sauf indication contraire, toutes les données sont exprimées en dollars américains de 2020, correspondant aux données de *Falling Short*. Les décaissements d'activité non ajustés sont disponibles dans l'outil de suivi. Une comparaison complète des données de 2011 à 2023 est incluse dans la méthodologie. De 2011 à 2019, les donateurs ont déboursé environ 270,4 millions de dollars par an, ce qui est comparable aux résultats de l'étude *Falling Short*. Le financement de 2016 à 2019 était en moyenne de 381 millions de dollars.

⁸ Cette estimation par la méthode des doubles différences dépend fortement des années utilisées dans la période de comparaison. En effet, les donateurs du FTFG ont également augmenté leur financement en 2020 avant l'Engagement FTFG.

⁹ Une partie de l'augmentation du financement provenant des organismes multilatéraux est attribuée à une amélioration de la qualité des rapports à partir de 2020 par le Fonds pour l'environnement mondial, entre autres.

¹⁰ De 2020 à 2023, les 6 pour cent restants seront constitués d'autres types d'organisations (voir Figure 1), qui comprennent des organisations non gouvernementales ou non étatiques qui fournissent un financement indépendant.

¹¹ Les rapports annuels les plus récents du FTFG indiquent que seulement 2,9 pour cent du financement était direct en 2021, chutant jusqu'à 2,1 pour cent en 2022. En raison des limites des données publiées, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer si les projets incluent de manière significative les PA et les CL et quel est le montant du financement non direct qu'ils reçoivent.

¹² Initiative des droits et ressources et Fondation Rainforest de la Norvège. 2022.

¹³ Par exemple, l'engagement pris en 2016 par le secteur humanitaire dans le cadre du "Grand Bargain" d'acheminer 25 pour cent de l'aide vers les acteurs locaux et nationaux n'a pas été tenu, puisqu'il n'atteindra que 1,2 pour cent en 2022. Voir ALNAP. 2022. [State of the Humanitarian System](#).

¹⁴ Initiative des droits et ressources et Fondation Rainforest de la Norvège. 2022 ; Initiative des droits et ressources. 2022. *Building Bridges : Innovations and Approaches to Increase Financing to Indigenous and Afro-descendant Peoples and Local Communities for Climate and Conservation Goals*. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi: 10.53892/YPXI4263.

¹⁵ Fondation Rainforest de la Norvège. 2021.

¹⁶ USAID. 2023. [Partners in Localization: Designing for Change](#).

¹⁷ Initiative des droits et ressources. 2021. "RRI accueille la subvention du Bezos Earth Fund afin de multiplier les solutions locales en matière de climat et de conservation." *Blog : La terre écrit*. Washington, DC. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/fr/blog/rri-bezos-earth-fund/>.

¹⁸ Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (FTFG). 2023. [Indigenous Peoples and Local Communities Forest Tenure Pledge – Annual Report 2021-2022](#).

¹⁹ Nous estimons qu'au moins 841,9 millions de dollars ont été déboursés entre 2021 et 2023 par les donateurs FTFG qui rendent compte publiquement de leurs activités.

²⁰ Alliance mondiale pour les collectivités territoriales (GATC). 2023. [Shandia Annual Report 2023](#).

²¹ Contrairement aux autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, les dépenses sont déclarées de deux manières par le BMZ : les "décaissements" pour les projets mis en œuvre par la KfW et les dépenses effectuées par d'autres acteurs non étatiques. Nous incluons ces dépenses dans nos données.

²² House of Commons Committee. 2024. [The UK's contribution to tackling global deforestation: Government Response to the Committee's Fourth Report](#). Par exemple, nous compilons les informations financières du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires des Nations unies et les activités de projet déclarées pour le CAFI et nous évaluons les activités individuelles plutôt que d'attribuer une part aux organisations bilatérales qui s'engagent à fournir des fonds.

²³ Bien que l'IITA renferme des données provenant de diverses institutions multilatérales, les données relatives aux décaissements et la description des activités sont généralement limitées ou inexactes. Nous compilons les données publiques des institutions multilatérales lorsqu'elles sont disponibles afin de compléter les données de l'IITA et d'améliorer la qualité des rapports.

²⁴ Les retards dans la communication des données à l'IITA ou à d'autres sites de micro-données sont un thème commun de l'indice de transparence de l'aide produit par la Campagne mondiale pour la transparence de l'aide et du développement. Voir : <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2022/>.

²⁵ La qualité des données géographiques s'est améliorée au fil du temps mais reste un point faible pour toutes les organisations déclarantes. Afin d'éviter un double comptage, nous présentons ici les données relatives aux activités axées sur les pays, ce qui limitera le total des décaissements déclarés par rapport aux chiffres globaux déclarés.

²⁶ Voir la Recommandation 3 du Plan de travail annuel Path to Scale 2023. Disponible en anglais sur : [Path to Scale Priorities and 2023 Workplan](#).

²⁷ Lors du Premier forum des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du bassin du Congo, qui s'est tenu à Brazzaville (Congo) en 2023, des femmes autochtones et locales, des bailleurs de fonds internationaux et des responsables africains se sont réunis pour renforcer le rôle des femmes dans les efforts déployés en faveur du climat et de la biodiversité. Les bailleurs de fonds ont également élaboré des stratégies pour accroître le soutien aux droits des communautés autochtones et locales et aux projets de conservation. Voir le communiqué de presse du Forum : "Les femmes autochtones et les femmes des communautés locales d'Afrique centrale et du bassin du Congo demandent un accès direct au financement pour soutenir leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs du 30x30." *Blog : La terre écrite*, Washington, DC. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/fr/blog/communiqu-e-de-presse-brazzaville-femmes-autochtones/>.

²⁸ Il s'agit des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Cambodge, Chili, Colombie, République démocratique du Congo, Costa Rica, Guatemala, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Namibie, Népal, Pérou, Philippines et Venezuela. Voir : Initiative des droits et ressources. 2023. À qui appartiennent les terres du monde ? État mondial de la reconnaissance des droits fonciers des communautés autochtones, afro-descendantes et locales 2015 à 2020. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi : [10.53892/UVQG1004](#).

- ²⁹ Basé sur la part du territoire communautaire non reconnu pour les pays forestiers tropicaux éligibles à l'APD (c'est-à-dire excluant le territoire communautaire du Canada ou de l'Australie).
- ³⁰ Path to Scale. n.d. [Page Targets](#).
- ³¹ Fonds territorial Meso-américain (AMPB). 2023. Appel à propositions : Fiche technique 2023–2024.
- ³² Convention sur la biodiversité. 2022. [Global Biodiversity Framework Targets](#).
- ³³ Nussbaum, Z., et al. 2024. [Nomic Embed: Training a Reproducible Long Context Text Embedder](#).
- ³⁴ Ces groupes comprennent (i) la conservation de l'environnement et la biodiversité ; (ii) l'agriculture durable et le développement rural ; (iii) les droits des peuples autochtones et les droits humains ; (iv) les initiatives en matière de régime foncier et de droits ; (v) la gouvernance, le droit et la politique ; (vi) l'engagement communautaire ; et (vii) le changement climatique et la résilience.
- ³⁵ Initiative des droits et ressources. 2023.
- ³⁶ Global Witness. 2023. [Standing Firm: The Land and Environmental Defenders on the Frontlines of the Climate Crisis](#); Initiative des droits et ressources. 2018. "As Regimes Attempt to Roll Back Human Rights, Indigenous Peoples and Local Communities Find Power in Partnerships." *Blog: La terre écrite*, Washington, DC. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/blog/latin-america-human-rights/>.
- ³⁷ Initiative des droits et ressources et Fondation Rainforest Norvège. 2022.
- ³⁸ Initiative des droits et ressources. 2017. Pouvoir et potentiel : Une analyse comparative des lois et règlements nationaux concernant les droits des femmes sur les forêts communautaires. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi: [10.53892/KCZH9165](#).
- ³⁹ Les terres des communautés afro-descendantes chevauchent 88,8 millions d'hectares de forêt tropicale, 5,1 millions d'hectares de zones humides, 1,8 million d'hectares de zones arbustives, 515,020 hectares de forêts sèches et 237,719 hectares de mangroves et d'écosystèmes marins. doi: [10.53892/FTMK5991](#).
- ⁴⁰ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). 2021. Les afro-descendants et la matrice de l'inégalité sociale en Amérique latine : défis pour l'inclusion. Résumé. Documents de Projet (LC/TS.2021/26). CEPALC, Santiago du Chili.
- ⁴¹ Au Belize, en Bolivie, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama, 100 pour cent des terres habitées et gérées par les communautés d'ascendance africaine sont définies comme des points chauds de la biodiversité.
- ⁴² Initiative des droits et ressources, Processus des communautés noires, Observatoire des territoires ethniques et paysans de l'Université pontificale Javeriana et Coordination nationale d'articulation des communautés rurales noires de Quilombola. 2023. Territoires des peuples afro-descendants dans les points chauds de la biodiversité en Amérique latine et dans les Caraïbes. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi: [10.53892/FTMK5991](#).
- ⁴³ Initiative des droits et ressources et le Tenure Facility. 2021. Renforcer la reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales : Opportunités, coûts et implications climatiques. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi: [10.53892/QMUD8864](#).
- ⁴⁴ Pour en savoir plus sur la Feuille de route de Paris pour le suivi des fonds, voir : <https://charapa.dk/tracking-funds/>.
- ⁴⁵ Dans la deuxième édition du rapport *À qui appartiennent les terres du Monde ?* (2023), les cadres juridiques existants ont été comparés aux estimations des zones où les communautés ont des revendications coutumières ou historiques, mais où leurs droits ne sont pas encore reconnus. RRI a identifié 18 pays où il existe des régimes fonciers communautaires qui correspondent directement aux revendications des communautés et où la mise en œuvre des cadres juridiques existants pourrait permettre la reconnaissance de plus de 260 millions d'hectares où les communautés ont déjà des droits coutumiers ou des revendications, soit plus du double de la superficie totale

reconnue entre 2015 et 2020 dans 73 pays. Ces pays sont l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Cambodge, le Chili, la Colombie, la RDC, le Costa Rica, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique, la Namibie, le Népal, le Pérou, les Philippines et le Venezuela.

⁴⁶ Initiative des droits et ressources et Fondation Rainforest de la Norvège. 2022.

⁴⁷ Voir, à titre d'exemple : Initiative des droits et ressources. 2022. Notre appel à l'action : Les financements climatiques ne doivent pas faire de laissées pour-compte parmi les femmes et les filles ! Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi : [10.53892/DJWG5223](https://doi.org/10.53892/DJWG5223).